

Le troupeau sans berger



Du même auteur :

Clochemerle dans les cloches

L'ordinateur de l'apocalypse

Dieu en justice (Arsis)

L'avocat ressuscité (Edilivre)

Effata

Claude Philippe Barrière

Le troupeau sans berger

Éditions EDILIVRE APARIS
93200 Saint-Denis – 2011

www.edilivre.com

Edilivre Éditions APARIS

175, boulevard Anatole France – 93200 Saint-Denis

Tél. : 01 41 62 14 40 – Fax : 01 41 62 14 50 – mail : actualite@edilivre.com

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction,
intégrale ou partielle réservés pour tous pays.

ISBN : 978-2-8121-8812-1

Dépôt légal : mai 2011

© Edilivre Éditions APARIS, 2011

UNE EGLISE A ABATTRE

En cette froide soirée de l'hiver 2035, le conseil municipal de Saint-Martial-des-Vignes était réuni au grand complet pour délibérer sur un sujet d'une extrême gravité puisqu'il remettait en question l'image panoramique et historique de la commune. Il se trouvait, en effet, que cette petite ville de presque 10.000 habitants disposait de deux églises en aussi mauvais état l'une que l'autre et que l'heure était venue de se déterminer sur les conditions dans lesquelles on choisirait celle que l'on restaurerait et celle que l'on démolirait puisque le budget municipal était dans l'incapacité de les remettre toutes deux en état.

C'était vrai que, depuis la promulgation de la fameuse loi de 1905, consacrant la séparation des Eglises et de l'Etat, ces deux bâtiments ayant été construits avant cette date, demeuraient la propriété exclusive de la commune qui devait donc en assurer seule le gros entretien, les autres budgets nationaux et départementaux ayant exprimé leur désintérêt eu égard à la banalité des deux édifices qui ne

présentaient aucune beauté architecturale ni aucun passé prestigieux.

Il n'en restait pas moins que pour la plus grande partie des habitants de la ville ces deux églises étaient riches de sentiments et de souvenirs, chacun identifiant son histoire et celle de sa famille à l'un des deux clochers à abattre. Comment oublier que derrière ces façades austères avaient été fêtés tant de baptêmes, de premières communions et de mariages, ou pleurés tant de funérailles, en sorte qu'on ne voudrait pas avoir à démolir les témoins vénérés de ces images d'autrefois.

Et pourtant, le bilan présenté par Monsieur le Maire était catastrophique : les toitures des deux édifices étaient à reprendre, toutes leurs façades étaient lézardées, les gouttières hors d'état et la solidité de chacun des deux clochers si compromise qu'on avait même dû renoncer à actionner les cloches qui les abritaient. Trop d'argent à dépenser pour une si modeste commune. L'heure du choix était donc arrivée en sorte qu'on ne conserverait et on ne restaurerait qu'une seule de ces deux églises.

A l'heure convenue, Monsieur le maire avait donc déclaré ouverte la séance exceptionnelle du conseil municipal puis, après avoir rappelé l'ordre du jour où n'était inscrite que la seule question du choix de l'église à démolir, les débats furent déclarés ouverts et la parole immédiatement donnée au rapporteur du projet :

– Monsieur le maire, mesdames et messieurs les adjoints et conseillers municipaux, je vous rappelle tout d'abord que nos églises : la Madeleine et la Trinité sont toutes deux, aux dires des experts en bâtiment, dans un état de vétusté qui exige en urgence

des travaux de remise en état très importants. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle leur accès a été interdit dès l'année 2015. Bien évidemment, des devis ont été établis et leurs totaux cumulés interdisent une prise en charge totale de la rénovation de ces deux édifices. Même en ne conservant que la remise en état d'une seule église, la dépense à prévoir affecterait lourdement notre budget communal. La sagesse commande donc l'abandon de l'une d'elles et le choix crucial qui s'impose est à faire maintenant. Qui demande la parole sur ce problème ? Monsieur Randaus. Je vous en prie, pour l'opposition donnez-nous votre avis.

– Commençons s'il vous plaît par le commencement. Une église ça sert à quoi ? Pour les chrétiens de ce pays, à se rassembler au moins chaque dimanche avec un prêtre qui célèbre une messe. Hors, ici, il n'y a plus de prêtre depuis plus de 38 ans et il n'y a plus de messe depuis au moins 26 ans. J'ai appris que, depuis lors, c'est dans la commune voisine de Bourgneuf-le-Château que quelques-uns de nos concitoyens se réunissent certains dimanches pour prier ensemble en l'absence de prêtre, car celui de Margouneuf ne peut se déplacer pour dire une messe que tous les deux mois. Dans ces conditions, même si nous conservions une seule de nos deux églises, son entretien deviendrait inutile pour si peu de paroissiens et si peu de cérémonies à l'heure où il nous est demandé de construire une crèche pour les enfants en bas âge. Je demande donc la démolition des deux édifices aussi délabrés et inutiles l'un que l'autre.

– Merci, cher ami, de nous donner ton point de vue aussi radical que d'habitude. A toutes fins utiles, je te

signale que si nous conservions et entretenions une de nos deux églises, dès l'instant où aucune cérémonie n'y est plus célébrée, nous nous réserverions le droit, en accord avec l'évêché, d'occuper ponctuellement ce sanctuaire restauré pour y organiser des expositions, des concerts ou des manifestations culturelles. La dépense à exposer ne serait donc pas à fonds perdus.

– Pourquoi dire « ponctuellement et avec l'accord de l'évêché » ? A mon avis, si aucune cérémonie religieuse n'est plus célébrée depuis des lustres dans cette église à remettre en état à nos frais, il va de soi que le clergé régional n'en est plus affectataire et que nous sommes désormais libres d'utiliser les lieux à notre convenance. C'est d'ailleurs ce que nous avons fait il y a plus de quinze ans avec l'ancien presbytère. Plus de curé, donc plus de presbytère et plus d'église. Et ce n'est pas tout, puisque démolition il y a, s'agissant d'une construction en pierres de taille, ne pourrions-nous pas trouver acquéreur de tous les matériaux réutilisables ? Comme aussi, nous pourrions céder une des deux églises en l'état, au meilleur prix, en notant qu'elle est implantée sur une grande parcelle de terrain, en plein centre ville, dont la valeur immobilière n'est sûrement pas négligeable. Il faudrait faire expertiser pour engager d'éventuelles négociations en ce sens.

– Au nom de la majorité du conseil municipal, je m'élève contre ce projet qui consiste non moins qu'à brader les dépouilles de la foi chrétienne. A cet égard, je ne doute pas que notre ami de l'opposition ne s'interdira pas de mettre également sur le marché les statues, les vitraux, le mobilier sacré et toutes les œuvres artistiques abritées dans celle de nos deux églises qui sera sacrifiée aux exigences budgétaires.

Si démolition il doit y avoir, je propose que l'évêché ou toutes autres communautés catholiques soient invitées à venir prélever dans le sanctuaire condamné tout ce qui pourrait être religieusement transféré ailleurs. N'oublions pas que pour un grand nombre de nos concitoyens ces objets vénérés sont associés à des souvenirs très émouvants de leur existence passée ou de celle de leurs proches. Il y va du respect dû au sacré et aux personnes.

– En tant que maire de cette commune et pour ne choquer personne, dans un contexte aussi sensible pour les convictions de chacun, je suggère en toute sagesse de présenter d'abord le problème à l'évêque du lieu, théoriquement toujours affectataire de ces deux églises. Après lui avoir exposé notre problème, je lui proposerai de renoncer formellement et définitivement à l'usage des deux sanctuaires et à nous faire connaître son souhait pour tout ce qu'ils abritent de meubles et d'objets mobiliers. Ayant ainsi retrouvé la libre disposition des lieux nous nous déterminerons ensuite sur le choix de l'église à démolir et de celle à conserver, cette conservation étant seulement réservée à des activités culturelles de la commune. Procédant ainsi, notre petite ville pourra garder son clocher et ses cloches, témoins indispensables de l'image que véhicule en France notre tradition judéo-chrétienne même si, par la force des choses, toute activité confessionnelle a disparu ici comme ailleurs en raison de l'absence de prêtres.

– Nous avons dit tout à l'heure que la sagesse consistait à supprimer celle qui était la plus gravement endommagée. L'examen des devis qui nous sont présentés révèle sans discussion que c'est la Madeleine qui doit disparaître, beaucoup plus âgée

d'ailleurs que la Trinité. Qu'importe dans ces conditions l'avis de l'évêque puisqu'il n'a pas à intervenir dans nos problèmes budgétaires.

– En tant que maire de la commune c'est par pure courtoisie que je suggère cette visite à l'évêché, sachant très bien qu'elle ne modifiera en rien les décisions que nous prendrons par la suite. Dans le même esprit, je vous propose de tenir informé de nos débats les membres de l'association locale « Témoignage Catholique ». Je crois savoir que cette association s'est constituée depuis plusieurs années pour que, dans notre commune et malgré l'absence de prêtres, une présence chrétienne demeure vivante.

– Et comment ce témoignage se manifeste-t-il à l'heure actuelle ?

– On m'a expliqué que ces chrétiens se réunissent régulièrement dans leurs domiciles respectifs afin de prier ensemble et réfléchir sur les conditions dans lesquelles ils peuvent se manifester pour visiter les familles en deuil, pour entourer les mourants, pour catéchiser les jeunes, pour préparer les fiancés au mariage ou pour organiser des baptêmes d'enfants ou d'adultes. Ils organisent enfin des regroupements dominicaux dans l'église de Bourgneuf-le-Château qu'ils appellent des ADAL, c'est-à-dire des Assemblées Dominicales Animées par un Laïc. C'est presque une messe m'a-t-on dit. En tant que maire j'ai participé à une de ces rencontres, lors de l'enterrement de la doyenne de la commune, l'année dernière, c'était pas mal, presque aussi bien qu'avec un curé, la preuve c'est que la cérémonie terminée ces chrétiens ont accompagné la dépouille jusqu'au cimetière où ils ont encore dit des prières, ce que les curés ne faisaient plus depuis longtemps.

– Puisque, par mesure de sécurité, l'accès de nos deux églises de Saint-Martial-des-Vignes est interdit, je ne vois pas en quoi ces chrétiens sont concernés par la démolition de l'une d'elles où personne n'a mis les pieds depuis plusieurs années et où il est d'ailleurs interdit de pénétrer en état du délabrement général.

– Soyez raisonnable, Monsieur Ramplin, bien sûr que le caractère budgétaire de notre problème échappe à ces personnes, néanmoins, dès l'instant où nous allons restaurer une église dont elles pourront solliciter l'accès pour dire leurs prières, avec ou sans prêtres, il me paraît convenable de ne pas les ignorer et de les associer à nos réflexions.

– Dans la logique des choses, si l'évêque renonce à faire valoir ses droits d'affectataire pour les églises de notre commune en raison de l'arrêté de péril qui les frappent toutes deux, je ne vois pas comment des personnes se réclamant de la foi chrétienne pourraient réclamer un droit d'accès pour y dire encore des prières. Plus de curé, plus de crédits, plus de droits à faire valoir. Donc, s'il vous plaît, finissons-en avec ces pratiques d'autrefois et disposons sans aucun complexe d'un bâtiment qui est notre propriété exclusive, sans nous encombrer de l'avis de ceux qui en usaient à nos frais depuis 1905.

– Je vous le répète, Monsieur Randaus, mon propos consiste non pas à faire perdurer des droits ou des usages d'une autre époque, mais seulement à demeurer courtois avec une partie de la population qui pourrait s'étonner de la radicalité de nos décisions prises dans le huis-clos de cette mairie en l'absence de toutes consultations extérieures. N'oubliez pas que les personnes qui se déclarent catholiques représentent plus de soixante cinq pour cent de la

population française. En projetant ce chiffre sur la population de notre commune je vous laisse le soin d'évaluer finalement le nombre important de ceux qui s'intéresseront à nos décisions. On ne peut pas les ignorer toutes et agissons donc avec prudence. Même si les curés ont disparu du paysage de nos communes, beaucoup de leurs habitants se réclament encore de leur enseignement et peut-être plus que jamais, comme s'ils voulaient compenser le vide que la disparition du clergé a créé. Mais je vois que Madame Radongel souhaite intervenir dans la discussion, à vous Madame, vous avez la parole.

– Si j'ai bien compris, Monsieur le Maire, vous allez donc rendre visite à notre évêque pour recueillir ses observations sur la démolition de l'une de nos deux églises et sur le sort réservé à l'autre. Pareillement, vous allez consulter l'association « Témoignage Catholique », toujours dans le souci d'élargir le débat. Animée du même souci, j'en arrive à me demander s'il ne serait pas souhaitable, et pour le moins démocratique, de faire participer toute la population au problème qui nous occupe en organisant quelque chose comme un grand référendum. Chacun pourrait désigner l'édifice qu'il accepte de voir démolir et celui qu'il désire conserver pour l'image de la commune. Procédant ainsi, c'est à la majorité des voix de nos concitoyens que nous nous déterminerions. Qu'en pensez-vous ?

– Non, aucune disposition législative ou réglementaire ne nous autorise à organiser une telle consultation. L'interrogation de toute une population par voie de référendum est une procédure exceptionnelle dont l'initiative nous échappe. De plus,

la lourdeur et les frais du système ne sont pas à notre portée.

– Autre chose alors. A plusieurs reprises, dans cette assemblée, a été évoqué le rôle des personnes qui, fidèles à la foi chrétienne, œuvrent sur notre commune et dans les agglomérations voisines. C’est vrai que ces personnes ne sont plus guidées par un pasteur ordonné puisqu’il n’y a plus de prêtres, mais n’oubliez pas qu’à côté de ces chrétiens des diacres ont été envoyés par l’évêque pour les conduire et les diriger. Dans le cas qui nous occupe, il serait impensable d’ignorer la présence de ces diacres : il y en a un chez nous et deux à Bourgneuf-le-Château.

– En tant que maire de la commune j’ai accueilli en d’autres temps le diacre local dont vous parlez, qui est Monsieur Jean Beaujan mais, à tout vous dire, par rapport aux curés d’autrefois, je ne comprends pas très bien à quoi il sert. Pouvez-vous nous éclairer Madame Radongel ?

– Avant que notre collègue s’exprime je voudrais, au nom de l’opposition, m’élever contre le débat qui est en train de s’organiser et qui consiste à larmoyer sur les ruines d’une religion disparue à l’heure où notre démocratie laïque et républicaine s’interdit, au moins depuis 1905, de faire entrer une croyance quelconque dans le fonctionnement de ses services. Chacun sait par ailleurs que les personnes dont vous allez nous entretenir s’affichent politiquement résolument à droite et le fonctionnement de leurs activités pour endoctriner les foules n’intéresse ici personne.

– Mais si, mais si, cher collègue. En tant que maire de la commune je ne prends aucun parti sur les convictions de chacun. Je m’informe seulement sur

les conditions dans lesquelles pourrait être à nouveau remise à ses affectataires naturels l'église réhabilitée que nous utiliserions avec eux. Je vous en prie donc, Madame Radongel, parlez-nous des droits et des devoirs de ce responsable religieux local que vous appelez le « diacre permanent ».

– Mais oui. Très rapidement je vais vous dire ce que peut faire un diacre permanent et ce qu'il n'a pas le droit de faire : Il peut baptiser un enfant, bénir un mariage, donner la communion à un mourant et présider aux rites funèbres et à la sépulture. A l'occasion de la célébration d'une messe il peut encore : distribuer la communion à tous les participants, donner lecture des Ecritures, prononcer l'homélie, et déclarer la messe dite lorsqu'elle est terminée. Il porte dans ces dernières circonstances une aube blanche et une étole sur l'épaule gauche. Contrairement aux prêtres, il ne peut jamais célébrer l'eucharistie qui constitue l'essentiel de la messe, comme il ne peut également pas recevoir de confessions. L'ordre du diaconat permanent est aussi ancien que l'Eglise elle-même et il est accessible aux hommes seulement, même mariés, qui continuent d'exercer par ailleurs leurs activités professionnelles. Alors, répétons-le, nous avons sur notre commune un diacre permanent, normalement consacré par l'évêque du lieu. Il ne remplace certes pas le curé, mais il dispose de quelques attributs qui l'autorisent à parler au nom de l'Eglise et il serait convenable de l'associer à nos réflexions.

– En tant que maire c'est bien ce que je m'engage à faire sur votre excellent conseil dont je vous remercie mais, après vous avoir écouté, je me pose en profane la question simple suivante de savoir

pourquoi l'Eglise persiste à recruter des prêtres et à déplorer leur absence alors que ces diacres, dont vous nous décrivez l'existence, paraissent les remplacer avantageusement ?

– Mais pas du tout Monsieur le Maire, nos excellents diacres, malgré tout le dévouement qu'ils nous apportent, demeurent incapables de nous donner l'essentiel de la vie chrétienne qui est la participation à la messe qu'ils ne peuvent célébrer. Bien sûr, ils peuvent donner la communion à ceux qui la demandent mais, comme la réserve des hosties conservées dans le tabernacle s'épuise rapidement et comme il s'agit d'une matière fragile et vivante, nous ne pouvons les conserver indéfiniment. Nous en sommes même arrivés à craindre sur certaines hosties l'apparition de moisissures dues à un mauvais état de conservation et les temps sont proches où, privés de célébrations eucharistiques, les chrétiens de ce pays n'auront même plus accès, par voie de conséquence, à la sainte communion.

– Je sais bien qu'en tant que membre de la ligue des libres penseurs et résolument athée je n'ai pas à me mêler de ces difficultés mais, si l'on observe les autres religions, vous me paraissez bien compliqués vous autres catholiques avec vos histoires d'eucharistie sacrée. Regardez seulement les protestants, curés ou pas, ils dégustent leur vin et leur miche de pain sans problème aucun. Allez, encore un petit concile, et vous en finirez avec tous vos problèmes.

– Je ne vous permets pas Monsieur Landaus de traiter sur ce ton un problème de foi chrétienne inscrit dans plus de vingt siècles de tradition. Comme j'accepte votre coupable indifférence, je vous

remercie d'accepter mon engagement et ceux de tous les catholiques de ce pays qui souffrent avec moi de la déchristianisation qui progresse, laquelle conduit à la disparition des vraies valeurs, chez les jeunes surtout.

#– Dernière chose encore, Monsieur le Maire s'il vous plaît, et j'aimerais qu'au nom de l'opposition ma remarque soit expressément consignée au procès-verbal de cette assemblée extraordinaire : Vous n'êtes pas sans ignorer qu'au sens des dispositions des lois des 9 décembre 1905 et 2 janvier 1907, la commune peut demander la désaffectation d'une église si aucune célébration du culte n'y a été faite pendant six mois consécutifs. Dans notre cas, voici plus de vingt-six ans qu'aucune messe n'a été dite dans aucun de nos deux clochers, d'abord pour cause d'absence de prêtre et ensuite par mesure de sécurité. Il s'ensuit que la désaffectation s'impose sans débat et le préfet doit donc prendre cette mesure administrative qui devra porter tout à la fois sur les deux édifices concernés et sur tout le mobilier qu'ils contiennent.

– Puisque vous connaissez si bien les textes en vigueur, Monsieur Landaus, vous aurez remarqué que des décisions de ce type ne peuvent intervenir sans que l'avis écrit de l'affectataire ait été exprimé par l'entremise de l'autorité diocésaine. C'est la raison pour laquelle je vous disais que je souhaitais me transporter dans les locaux de l'évêché pour recueillir cet avis écrit que je m'engage d'ailleurs à vous communiquer ensuite. Si vous le voulez bien maintenant, en tant que maire et président de cette assemblée, je déclare la parenthèse refermée sur ce mini-débat pour ne m'en tenir qu'à l'essentiel de notre rencontre de ce soir. Je mets donc aux voix, à

mains levées s'il vous plaît, la motion qui consiste à subordonner toute décision concernant la démolition de l'une de nos deux églises à la consultation de l'évêque affectataire, chez lequel je me propose de me rendre sans délai, en la compagnie du diacre local, Monsieur Beaujan.

A la majorité des voix la motion fut acceptée et la séance déclarée terminée et levée.

L'AVIS DES AFFECTATAIRES

Avant de se rendre à l'évêché, comme il s'y était engagé, Monsieur le Maire invita Monsieur Jean Beaujan, le diacre permanent local, à le visiter à la mairie pour l'entretenir des problèmes posés par la réhabilitation ou la démolition des églises de la ville. C'est ainsi que se présenta l'intéressé, impatient de savoir la cause de son invitation et c'est le maire lui-même qui l'accueillit pour le lui dire :

– Monsieur Beaujan bonjour, c'est en votre qualité de diacre permanent que j'ai pris la liberté de vous inviter à me rencontrer aujourd'hui pour vous tenir informé des problèmes auxquels notre municipalité se trouve confrontée. Comme vous le savez, nos deux églises sont aujourd'hui interdites d'accès pour cause d'insécurité liée à leur délabrement et nous envisageons sérieusement la démolition, au moins de l'une d'entre elles pour pouvoir rénover l'autre. Celle qui sera ainsi réhabilitée pourra être restituée à son affectataire pour des rencontres culturelles. Comme il n'y a plus de prêtres depuis longtemps et que vous disposez d'une certaine autorité sur les catholiques de ce pays pour exprimer un avis, avant d'aller recueillir

l'opinion de votre évêque je serais intéressé de savoir qu'elle est celui de nos deux sanctuaires que vous souhaiteriez conserver pour y regrouper éventuellement vos amis. Mais, d'abord, un local de cette importance vous sera-t-il encore nécessaire et se trouvera-t-il toujours justifié avec la disparition progressive de votre Eglise ?

– Permettez-moi de réagir tout de suite sur la terminaison de votre propos en vous affirmant que, grâce à Dieu, il n'a jamais été question de « disparition progressive de l'Eglise », qui se porte excellemment bien ici comme ailleurs, merci. Je crains, en effet, que vous ne confondiez, de par le vaste monde, la masse de plus d'un milliard de baptisés constituant le peuple de Dieu avec les ministres ordonnés qui, à eux seuls, ne constituent nullement l'Eglise. L'Eglise du Christ c'est en effet nous tous, fidèles et prêtres ensemble réunis. Si ces derniers viennent à nous manquer, comme c'est le cas aujourd'hui, il n'en demeure pas moins que l'Eglise, constituée de tous ses fidèles, continue sur cette terre sa démarche de foi. Dans cette commune, par exemple, c'est par centaines que nous recensons les membres de notre Eglise catholique, avec ou sans curé, et je vous remercie de nous en donner acte.

Sur le problème constitué par la remise en état de l'une de nos deux églises, je vais m'en remettre à l'avis de mon évêque et à la sagesse des instances que vous présidez. C'est vrai que pour organiser la rencontre de tous les fidèles de ce pays nous serons plus à l'aise dans notre église que dans l'exiguïté des locaux que nous occupons aujourd'hui et notre impatience est grande de retrouver enfin celui des deux sanctuaires que vous réhabilitez.

A l'écoute des bruits qui circulent en ville j'ai cru par ailleurs comprendre que vous envisageriez de nous retirer l'affectation qui nous autorisait à utiliser au moins l'une de nos deux églises au prétexte que le culte n'y serait plus célébré, faute de prêtres. Qu'il me soit permis d'appeler votre attention sur le fait que si l'affectataire a la jouissance du bâtiment église et de toutes ses parties composantes pour la célébration du culte, cette formulation inscrite dans la loi doit être comprise au sens large, c'est-à-dire que la célébration du culte doit non seulement s'entendre de la célébration de la messe, mais aussi de la célébration des sacrements ou des seules réunions de prière à caractère cultuel. En tant que diacre permanent, avec la capacité de célébrer les baptêmes, les mariages et de présider aux funérailles et aux assemblées de prières, je pense satisfaire aux conditions nécessaires et suffisantes pour prétendre conserver l'affectation initiale du bâtiment lorsqu'il sera remis en état.

– Parfait, parfait, Monsieur Beaujan, j'ai pris bonne note de toutes vos observations et je me félicite de vous avoir accueilli pour les enregistrer. Je crois pouvoir ajouter que dans celle de nos deux églises qui vous sera affectée, vous conserverez et entretiendrez l'intérieur des locaux ainsi que tout le mobilier meublant et objets mobiliers du culte qui s'y trouve déjà. Je ne vous cache pas, à cet égard, que d'autres problèmes vont surgir avec la remise en état de la chaire, des stalles et de la tribune, toutes pièces de bois qui ont mal vieilli. Outre encore les quelque cent-cinquante chaises dont plus de la moitié sont à abandonner.

– Mais c'est d'accord. Mais c'est normal. Avec le « denier de l'Eglise » annuellement acquitté par les

fidèles, aujourd'hui comme autrefois, nous veillerons à la remise en état progressive de tout cela. Je m'autorise à vous dire encore que la disparition des prêtres résidents n'a rien changé au fonctionnement interne de l'Eglise laquelle, riche de tous ses fidèles, avance vers son éternité aujourd'hui comme autrefois, peut-être plus déterminée que jamais depuis qu'elle s'assume seule face aux difficultés, privée du soutien de tout le clergé qui la protégeait de sa puissance.

– Dois-je en conclure que conduite par des diacres permanents, votre Eglise catholique est aujourd'hui plus dynamique que du temps où tout un clergé ordonné en assumait le contrôle et la direction ?

– Je n'ai pas cette prétention. Je dis seulement que, privés de la présence sécurisante des prêtres d'autrefois, nous avons puisé dans notre solitude des raisons nouvelles de croire et d'espérer, outre un besoin de solidarité et de travail en commun riche de bénéfiques. Cette situation ayant d'ailleurs généré des vocations multiples dont je ne suis qu'un exemple parmi tant d'autres.

– Etes-vous en train de me dire que d'autres diacres existent sur la région ?

– Si je suis seul à Saint Martial-des-Vignes et si j'ai deux confrères à Bourgneuf-le-Château, nous avons six autres nouveaux diacres en préparation au chef-lieu. Par ailleurs, les équipes du catéchisme, de la préparation au mariage, et à l'organisation des funérailles regroupent, dans notre commune, près de trente-cinq personnes qui œuvrent toute la semaine, bénévolement bien sûr. A toutes ces bonnes volontés s'ajoutent une secrétaire et un comptable, car il y a un budget à gérer et un programme à construire et à

respecter. Bref, l'Eglise d'aujourd'hui c'est toute une équipe de laïcs, déterminés et enthousiastes.

– Je suis impressionné. Vous méritez donc bien une église à votre disposition et nous allons vous la donner, j'en prends la résolution. Reste à régler le problème posé par tout le mobilier et les objets du culte entreposés dans celle des deux églises qui sera démolie. Qu'en pensez-vous ?

– Dès qu'il sera possible de se décider sur le choix du bâtiment-église conservé, nous le visiterons, nous visiterons ensuite celui promis à la démolition et, si vous le voulez bien, en accord avec notre évêque, nous nous déterminerons sur l'affectation de tous les meubles et de tous les objets concernés.

Sur ces considérations satisfaisantes pour les deux parties, elles se séparèrent, et Monsieur le maire promit de rendre compte, au plus tôt, de ses tractations avec Monseigneur l'évêque puis du résultat de ses débats au conseil municipal. C'est dans ces conditions que Monsieur le maire se rendit au chef-lieu, dans les locaux de l'évêché, où Monseigneur l'attendait et lui réserva un accueil des plus chaleureux.

– Très heureux, Monsieur le maire de vous accueillir, veuillez vous installer et me dire en quoi je puis vous être utile dans la résolution des problèmes qui vous occupent. Je crois savoir qu'il est question de clochers à restaurer ou d'églises à détruire. Alors, qu'en est-il exactement ?

– Comme vous le savez, Monseigneur, depuis de longues années l'accès aux deux églises de notre ville a été interdit en raison de l'insécurité des lieux, chacune d'elles exigeant des travaux aussi importants

qu'urgents. En raison du coût élevé des dépenses à engager, ma municipalité envisage donc la destruction de l'un de ces deux édifices, tous nos moyens matériels étant alors affectés à la réhabilitation de l'autre, pour lui permettre de retrouver son usage antérieur. Dans cette hypothèse, nous souhaiterions connaître votre sentiment sur celle de nos deux églises qui doit disparaître et sur celle où continuera à s'exercer l'affectation qui vous a été consentie, tous travaux de consolidation terminés. Comme vous ne disposez plus de représentant légal sur place, tous les curés ayant disparu depuis de longues années, je me suis donc transporté jusqu'à votre évêché pour enregistrer vos observations. Je vous indique toutefois que j'ai consulté le diacre permanent que vous avez nommé sur place et il déclare s'en rapporter à votre décision.

– Voilà qui est bien dit, en l'absence de prêtres résidents ce diacre a désormais qualité pour me représenter légalement et il est heureux que vous l'ayez consulté. Sur le fond, j'observe qu'implicitement vous avez évoqué une jurisprudence qui consacre le caractère perpétuel de l'affectation qui a été consentie à mon Eglise catholique pour l'utilisation de ces deux bâtiments-églises depuis 1905. C'est vrai, par ailleurs, que la commune peut demander la désaffectation d'une église si aucune célébration du culte n'y a été faite pendant six mois consécutifs. A cet égard, je suis d'accord pour reconnaître que nous ne célébrons plus rien ni à la Madeleine ni à la Trinité depuis plusieurs années, mais cette désaffectation est pleinement justifiée, non pas par l'absence de prêtres mais par la force majeure liée au délabrement et à l'insécurité des lieux. Il s'ensuit que mon droit

d'occupation est demeuré intact et que, sitôt restauré, je serai en droit, par l'entremise de mon diacre et de mes ouailles, de reprendre l'usage du sanctuaire remis en état. Pour vous être agréable néanmoins, je suis prêt à renoncer purement et simplement à mon droit d'affectataire sur celle de ces deux églises qui sera détruite pour permettre de restaurer l'autre.

– Nous en arrivons donc au choix qui nous occupe, laquelle des deux conserverons-nous ?

– Monsieur le maire, j'ai presque envie de vous dire que c'est une question de géographie panoramique ou, mieux encore, de centre de gravité concernant l'équilibre de toute une ville. Observez l'image de votre commune. Comme dans la quasi-totalité des villes et villages de France, l'église de la Trinité se situe au centre même de cet immense ovale constitué par la plus grande partie des constructions qui s'étalent le long des rues et des avenues. Détruire cette église serait priver l'image de Saint-Martial-des-Vignes de son axe central naturel constitué par le haut clocher qui la domine. Quant à la Madeleine, logée dans les quartiers Est de la ville, elle donne sur le panorama de la cité l'impression d'avoir été ajoutée, sans raison, à l'extérieur des murs d'enceinte. L'histoire nous indique d'ailleurs qu'il s'agissait de la chapelle d'un couvent lequel aurait été transformé, plus tard, en locaux administratifs. Au-delà des budgets à examiner et du détail des travaux à entreprendre, au premier coup-d'œil ma conviction est celle que je viens d'exprimer. On peut se priver de la Madeleine mais sauvons la Trinité.

– J'enregistre avec satisfaction, Monseigneur, vos dispositions exprimées avec beaucoup de sagesse et je souhaite avec vous que la Trinité nous soit donc

conservée et restaurée au cœur de notre ville mais, les travaux pour y parvenir, m'interpellent sur un point. Depuis 1905 en effet, la jurisprudence et le droit nous indiquent que les seuls travaux qui demeurent à la charge des communes sont ceux qui procèdent de sa responsabilité, en sorte que mon engagement se trouve limité à la conservation de l'édifice. Pour ce qui est de l'entretien, la loi résume mes obligations en ne me confiant que le seul entretien du clos et du couvert. Il s'ensuit que toutes autres dépenses intérieures, exclusives de la sécurité et ne s'agissant pas d'un monument classé, demeurent à la charge de l'affectataire et je suis disposé à vous présenter ici et maintenant tous les devis établis qui dissocient à travers le détail des travaux à effectuer ceux qui seront supportés par nos deux budgets respectifs.

– Voilà bien une information à laquelle je ne m'attendais pas. Il se trouve en effet que, depuis la disparition de nos tous derniers prêtres, les budgets des paroisses se sont effondrés malgré le dévouement des diacres et des laïcs. Privés de budgets suffisants, il est désormais hors de question que l'Eglise prenne en charge tout ou partie des travaux que vos devis m'indiquent. Je confesse donc une incapacité totale à faire face aux obligations légales que vous me rappelez et je vous laisse le soin d'en tirer les conséquences qui s'imposent.

– Imaginant une telle réponse de votre part, j'ai pris les devants et, avec mes proches conseillers, nous avons envisagé de vous conserver malgré votre défaillance l'affectation des lieux en la forme ordinaire, sauf pour vous à accepter que, ponctuellement, cette église accueille des concerts, des conférences, voire des rencontres ou des

séminaires dont nous prendrions l'engagement que ces occupations obéissent à des démarches culturelles compatibles avec la dignité des lieux. Il n'est pas exclu par ailleurs qu'une autre Eglise que la vôtre sollicite l'utilisation de l'édifice et je pense à toute la déclinaison des Eglises protestantes, très actives chez nous depuis la disparition de tous vos prêtres, sans parler encore des sectes et autres organismes qui prétendent faire valoir des droits nouveaux au nom des croyances qui les animent.

– Mais je comprends très bien cette évolution des choses et je suis prêt à dialoguer avec tous autres affectataires éventuels, sous votre autorité, pour une utilisation éventuellement collective du monument restauré dans le respect de ses origines, des traditions qui s'y rattachent et de sa dignité. Mais Il va de soi que, dès sa restauration terminée, je célébrerai à titre personnel une grand-messe d'inauguration qui consacrera la résurrection de ce sanctuaire, avec volée de cloches, communions, baptêmes et confirmations.

– D'accord mais, avant de nous séparer, vous me confirmez Monseigneur que vous êtes disposé à renoncer définitivement à tous droits sur celle des deux églises qui sera finalement démolie au profit de l'autre. Cette renonciation recouvrant non seulement l'affectation dont vous jouissiez depuis 1905, mais également toutes prétentions sur les biens mobiliers ou immobiliers par destination, ainsi que sur les meubles meublants et objets du culte. En contrepartie, ma municipalité s'engagera à vous consentir un droit de préférence sur le sort réservé à tous ces biens au moment de leur dispersion.

– Voilà qui est bien dit, Monsieur le Maire, et je souscris à ce discours.

– Dernière chose, s’il vous plaît, avant de nous séparer : Bien sûr que nous n’avons plus de prêtres dans nos régions depuis plusieurs années et je crois savoir qu’il en va de même sur l’ensemble du territoire national en sorte que nos bâtiments-églises, désaffectés, se délabrent et tombent en ruine. Alors vous, Monseigneur, qui êtes au fait des problèmes de l’Eglise catholique, qu’en sera-t-il des temps à venir ? Y a-t-il un espoir que les séminaires de formation retrouvent des effectifs suffisants ? Les vocations sacerdotales sont-elles vraiment d’une autre époque ?

– C’est vrai que nous avons atteint ces dernières années le cœur même de la crise du sacerdoce. Certes, cette crise nous l’avions vu venir mais pas à cette vitesse et pas avec cette importance. Le constat est alarmant : il n’y a plus ou presque plus de prêtres et les tout derniers qui visitent occasionnellement nos églises nous sont prêtés par de lointains pays d’Afrique ou d’Asie. Nous constatons par ailleurs que dans l’espace ainsi abandonné, occupé autrefois par une foi populaire et enthousiaste, d’autres Eglises et même des sectes peu recommandables se sont installées. Grâce au Ciel un espoir demeure. Nos fidèles catholiques, peu nombreux certes, n’en sont que davantage solidaires et motivés. Ils sont conduits par des diacres de plus en plus nombreux et dévoués. C’est une Eglise nouvelle qui s’installe. Celle des premiers temps de la chrétienté. Alors croyons et espérons. Le Ciel qui fait bien toutes choses nous propose peut-être une démarche nouvelle de foi puisque tout recommence.

UNE EGLISE DE TROP ?

Finalement, elle fut assez sereine la réunion du conseil municipal qui fut organisée à la suite de la visite du maire à l'évêché. A partir des arguments développés par Monseigneur et repris par le premier magistrat de la ville, à la majorité des voix il fut décidé qu'on abandonnerait l'église de la Madeleine, située dans les quartiers Est de la ville, et qu'on procéderait à la restauration de l'église de la Trinité. Restait donc à examiner les conditions dans lesquelles allait disparaître la vieille église de l'ancien couvent des Cordeliers vouée à la destruction.

Bien évidemment, un devis avait été établi pour dégager l'importance des dépenses à affecter à cette démolition. Dans un même temps, une étude avait fait apparaître les recettes qui pouvaient contrebalancer ces dépenses. Toutes les pierres de taille qui avaient servies à l'édification de la construction furent jalousement réclamées par les constructeurs locaux, ainsi que la poutraison de chêne de la toiture, les portes monumentales cloutées d'acier, les vitraux sur châssis et les deux cloches en bronze installées dans le clocher. En revanche, les statues de plâtre, les

stalles délabrées, la chaire en bois léger, le vieux confessionnal, les deux cents chaises défoncées et le maître autel d'un goût douteux ne séduisirent personne.

C'est alors que se terminaient les travaux d'une commission municipale spécialement désignée pour conduire les tractations correspondantes avant démolition définitive et revente des matériaux, qu'une proposition inattendue parvint sur le bureau du maire à la stupéfaction générale. Il s'agissait d'une offre précise et chiffrée présentée par une Eglise évangélique, membre de la Fédération Protestante de France, qui se portait acquéreur de la totalité de l'édifice de la Madeleine, clocher et dépendances comprises, s'engageant à restaurer l'ensemble pour y regrouper ses fidèles, notamment à l'occasion de la célébration des cultes dominicaux.

En toute hâte un nouveau conseil municipal fut convoqué pour débattre du sort à réserver à une telle proposition et, une nouvelle fois, des débats s'organisèrent où une théologie élémentaire était exposée par les plus avertis pour une meilleure compréhension de tous.

– En tant que maire, garant des finances de la ville, je ne puis écarter la proposition que vous savez pour la triple raison qu'en raison de son montant elle est franchement bénéfique pour nous, parce qu'elle satisfait ensuite une partie non négligeable de la population qui se reconnaît volontiers dans ce mouvement chrétien, notamment depuis que nos prêtres catholiques ont disparu, et enfin parce que la restauration de cette vieille église conserverait aux quartiers Est de la ville un caractère traditionnel qui serait plus avantageux qu'une nouvelle barre d'HLM.

J'ai même calculé que le prix de vente envisagé couvrirait suffisamment la totalité des dépenses pour la remise en état de la Trinité au centre ville. Il suffirait de veiller avec sévérité à la remise en état proposée de la Madeleine pour que l'ensemble ainsi réhabilité s'intègre agréablement dans l'harmonie du quartier. Je mets donc aux voix la proposition qui nous est faite. Mais j'observe que Monsieur Randaus, pour l'opposition, demande la parole. Je vous en prie Monsieur Randaus, donnez-nous votre avis.

– Avant de partager votre enthousiasme, j'aimerais bien que l'on me démontre l'intérêt d'une décision aussi hâtive qui consisterait à dérouler le tapis rouge à des sectes qui veulent donc s'implanter chez nous. Vous nous dites que la vieille église de la Madeleine serait convoitée par une prétendue Eglise évangélique. Expliquez-moi donc ce que signifie cette appellation dont on n'a jamais entendu parler ? Qui sont ces gens-là ? Que disent-ils et que veulent-ils ?

– La parole est à Madame Radongel, seconde adjointe, qui va vous répondre.

– Le mouvement protestant évangélique n'est certainement pas une secte. C'est un mouvement chrétien très ancien dont les racines remontent à la Réforme du 16^{ème} siècle et, à l'heure actuelle, si à travers tous les continents il regroupe plus d'un demi-milliard de personnes, en France seulement il en réunit au moins 600.000 alors qu'il n'en comptait que 400.000 en 2008. N'oubliez pas, en outre, que plus d'un quart de la population américaine se rattache à cette mouvance.

– Mais, par rapport aux cathos, où est la différence s'ils sont tous des chrétiens ?

– Pour dire rapidement les choses, les évangéliques baptistes qui nous ont contactés ne reconnaissent pas l'autorité papale, ils n'acceptent aucune dévotion particulière à la Vierge Marie et aux Saints, ils contestent l'existence du purgatoire et des sacrements catholiques, la Bible constitue la seule autorité absolue qui s'impose à eux, ils contestent le mystère de l'eucharistie qui constitue l'essentiel de la messe catholique, ils accordent une importance essentielle au baptême des adultes par immersion complète et, enfin, ils contestent la hiérarchie de l'Eglise catholique et préfèrent s'organiser à partir d'églises locales indépendantes qui choisissent leurs pasteurs et leurs dirigeants. Parmi les baptistes connus n'oubliez pas qu'il y eu Martin Luther King, Jimmy Carter, l'astronaute James Irwin, l'évangéliste Billy Graham, le sportif Jonathan Edwards et bien d'autres.

– Tout ça c'est très gentil mais croyez-vous que toutes ces idées venues d'Outre-Atlantique satisferont nos concitoyens, héritiers d'une tradition chrétienne catholique française fondamentalement différente ? et n'allons-nous pas choquer les habitants de ce pays en installant dans une vieille église de la ville des groupes de personnes qui importent des pratiques nouvelles, peu conformes à nos usages et traditions ?

– Il faudra bien que chacun comprenne que le rapprochement entre l'Eglise catholique et les évangéliques est aujourd'hui un fait constant, et un de nos évêques leur a d'ailleurs adressé cet aveu en d'autres temps : « *Pour évangéliser, j'ai besoin de vous* ». On constate donc qu'on est passé aujourd'hui d'une vieille rivalité à une authentique envie de connaître l'autre afin de rechercher une meilleure compréhension des spécificités de chacun. Il s'ensuit

que nos concitoyens n'ont rien à craindre de l'installation envisagée des évangéliques dans l'église de la Madeleine, dont ils s'engagent à restaurer l'édifice, extérieur et intérieur compris.

– Et que feront-ils des statues, des peintures et des vitraux ?

– Bien évidemment nous évacuerons le tout, sauf à abandonner les vitraux, qui sont immeubles par destination, mais qu'ils n'envisagent pas de modifier dès l'instant où ils ne sont faits que de formes géométriques colorées. N'oubliez pas que les évangéliques prêchent le rejet de toute représentation physique de la divinité, des peintures ou des sculptures. Les murs de leurs temples sont blancs avec, pour seul ornement, une simple croix de bois où n'apparaît pas le corps du christ crucifié. Ils prônent donc un dépouillement total et c'est la raison pour laquelle ils nous demanderont d'évacuer de la Madeleine tout ce qui en a fait, avec plus ou moins de bonheur, la décoration intérieure.

– Je vous remercie Madame Radongel de vos excellentes explications et, pour apaiser les craintes de Monsieur Randaus, en tant que maire de la commune, je m'empresse de lui indiquer que je n'envisage pas, dès à présent, de vous faire voter sur le sort à réserver à la demande d'acquisition qui nous est présentée par cette Eglise évangélique. Je crois que la prudence commande d'agir avec lenteur et c'est pourquoi je vous invite à diffuser le plus possible autour de vous l'information que je viens de vous transmettre. Dans quelques jours, si vous en êtes d'accord, nous nous réunirons à nouveau et nous examinerons les retombées enregistrées en provenance des syndicats, des partis politiques, des

associations de quartier, de la presse locale et de tous autres mouvements. Bref, si vous le voulez bien, prenons la température du pays et réservons notre décision.

– Pour que les informations officieuses que nous allons laisser filtrer dans la commune soient tout de même assez complètes, je signale pour l’opposition qu’il serait équitable de dire qu’à défaut de répondre affirmativement aux évangéliques, après la démolition de la vieille église de la Madeleine, il serait envisagé de construire sur son emplacement des logements sociaux avec, en rez-de-chaussée, une crèche pour les jeunes enfants.

– Va pour cette autre information à diffuser, c’est vrai qu’elle correspond à nos projets avec tout de même la remarque que, privés du prix de vente du bâtiment église aux évangéliques, nous aurions à faire face aux dépenses générées par sa démolition et la reconstruction des logements que vous évoquiez, le tout après avoir acquitté les dépenses imposées par la remise en état de la Trinité. Ça ferait beaucoup d’argent !

– Mais nous serons subventionnés par le département et la région, ne l’oublions pas !

– Pour conclure, chère Madame Radongel, je serais curieux de connaître également la réaction des catholiques de ce pays, pratiquants ou non, à l’annonce de l’installation d’une autre communauté chrétienne dans une autre église que la leur.

– Je vais m’en inquiéter. C’est promis.

Et elle courut la rumeur ! D’immeubles en immeubles, de rues en rues, du café du commerce aux boulangeries d’en face, dans les ateliers, dans les

quartiers, partout où des échanges et des rencontres s'établissaient, le discours essentiel gravitait immédiatement autour de la question du jour : qu'allait devenir la vieille église de la Madeleine ? Qui étaient ces « étrangers pas d'ici » qui voulaient s'y installer ? Secte ou pas secte ? N'avait-on pas entendu récemment, sur les antennes, un rapport parlementaire qui paraissait assimiler à une secte tout ce qui n'était pas « très catholique ». Bref, l'ordre établi n'était-il pas en danger et la sécurité et la solidarité n'exigeaient-elles pas qu'on installe d'abord des travailleurs en difficulté dans des logements sociaux à construire et leurs jeunes enfants dans une crèche en centre ville ?

De toute façon, il y avait déjà une église pour les chrétiens, ils n'avaient qu'à s'entendre tous pour y prier ensemble ou séparément sans exiger, selon les particularités de chacun, des bâtiments distincts. La conclusion était brève et brutale : puisqu'il n'y a qu'un seul Dieu, qu'ils s'entendent avec Lui. Un clocher ça suffit ! Et surtout lorsqu'il n'y a plus de curé !

Certains catholiques, craignant d'avoir à partager l'église de la Trinité avec ces « cousins évangéliques » venus d'une autre planète, se risquèrent avec habileté à préciser que la nouvelle communauté qui voulait s'installer à Saint-Martial-des-Vignes serait conduite par un pasteur d'origine canadienne qui présiderait dans « le temple » au « culte » du dimanche et aux « baptêmes par immersion ». Très vite ces propos firent mouche tellement ils comportaient des expressions jamais entendues telles que : pasteur étranger au lieu de curé, culte au lieu de messe, temple au lieu d'église. Que dire enfin du

baptême des adultes par immersion alors qu'on réalisait dans les baptistères des églises de chez nous d'aussi belles photographies des chers petits dans leurs robes en dentelles immaculées. Certains mauvais esprits se risquèrent même à affirmer que, pour satisfaire aux exigences des nouveaux chrétiens, il fallait peut-être leur construire une piscine au centre de l'église pour les baptêmes par immersion, au risque d'en compromettre l'agencement.

Toutes ces retombées furent collectées, recensées et triées par une municipalité attentive et préoccupée de leur ampleur. Décidément, la rumeur avait couru très vite et le maire confiait volontiers qu'il ne pouvait plus traverser la ville sans avoir à s'expliquer sur les choix qu'il allait faire. L'opinion publique s'était donc exprimée, à tort ou à raison : pas d'évangéliques dans la vieille église de la Madeleine et que l'on construise vite des logements sociaux et une crèche, le tout tellement attendu par de jeunes couples en grande difficulté.

C'est donc ce que décida la municipalité, dans une nouvelle assemblée générale. Restait seulement à financer le tout et à refuser la proposition de l'église évangélique qui était pourtant si bien disposée à prendre en charge une part du budget de la ville. En y réfléchissant davantage, avant de conclure les travaux de son assemblée générale, le maire se risqua à une ultime proposition pour concilier toutes les tendances contenues dans son problème et en faciliter ainsi la solution :

– Voici ce que je vous propose : C'est donc d'accord, nous ne vendons pas la Madeleine aux évangéliques et nous la démolissons. Dans un même temps, nous commercialisons au mieux les matériaux

récupérables, nous abandonnons à l'évêché les statues et les objets sacrés, et nous construisons sur le terrain ainsi libéré des logements sociaux avec crèche pour jeunes enfants en rez-de-chaussée, le tout financé par les subventions des collectivités extérieures à la commune. Voilà pour la Madeleine, reste à étudier le plan de financement du projet de réhabilitation de la Trinité. En ce qui la concerne, nous la réhabilitons en totalité avec rétablissement des façades et du clocher. Ces travaux terminés, dans le respect des textes de 1905, nous la réaffectons au service de l'Eglise catholique mais, selon l'accord que son chef a exprimé, en la personne de l'évêque du lieu, cette affectation sera à partager avec notre municipalité qui conservera le droit d'y organiser des rencontres culturelles ou des expositions dans le respect de la dignité des lieux.

Supplémentairement, et pour être bons joueurs, nous offrons à l'Eglise évangélique de partager également cette affectation. Mais, alors que l'Eglise catholique dispose d'un droit inaliénable inscrit dans la loi de 1905, le fait d'étendre ce droit à une autre Eglise nous autorise à réclamer d'elle une participation financière qu'elle se propose d'ailleurs de nous offrir, ce à quoi l'Eglise catholique ne peut s'opposer puisqu'elle est défaillante dans son obligation de financer tout ou partie de la remise en état intérieure des lieux qui lui incombe. Nous finançons donc la réhabilitation de la Trinité en trois tranches de crédit prises en charge pour un tiers par l'Eglise évangélique, pour un second tiers par les subventions des collectivités et notre conseil municipal pour le troisième tiers. Reste seulement aux deux Eglises concernées à s'entendre sur l'occupation

alternée du sanctuaire. C'est là un problème qui nous échappe et que devront régler le pasteur de l'une avec le diacre de l'autre. Madame Ragondel a quelque chose à dire ?

– Entièrement d'accord avec vous, Monsieur le maire, pour un tel programme mais, comme nous sommes de la même génération, je ne puis que regretter les temps anciens que nous avons connus vous et moi où les deux clochers que vous venez d'évoquer faisaient dialoguer le chant de leurs cloches sous l'autorité des curés respectifs qui en avaient la charge. Avec la démolition ordonnée, les logements sociaux construits et les évangéliques qui partagent leur culte avec les catholiques qui n'ont plus de curé dans la dernière église qui nous reste, c'est tout un passé qui s'écroule et toute une nostalgie que, pour la dernière fois, je me plais à évoquer.

– Puisqu'il n'y a plus de messe célébrée ici et que, demain, un culte sera présidé par un pasteur canadien dans la vieille église paroissiale de notre ville, acceptons cette transformation des choses. C'est le monde qui bouge et, pour les chrétiens, c'est une autre façon de croire. Dans tous les propos qui ont été tenus dans la ville, finalement, je n'ai entendu personne critiquer sérieusement cette évolution. N'est-ce pas votre avis, Madame Ragondel ?

– Est-ce de l'indifférence ou de l'incuriosité ? J'ai peur que depuis que nos curés ont disparu et qu'une certaine déchristianisation s'est installée ici comme ailleurs, peu nombreux sont ceux qui s'inquiètent de la fréquence et des particularités des assemblées qui se réuniront, demain, dans l'église de la Trinité. Le curé d'autrefois, seul dans sa cure, en soutane noire ou en chasuble dorée, c'était le repère et l'exemple.

Le diacre catholique d'aujourd'hui et le pasteur canadien, tous deux mariés, pères de famille et salariés en entreprise, sont devenus des personnages ordinaires. Sans le savoir je crois que, pour croire, les gens ont besoin d'une référence visible comportant du sacré.

– Une nouvelle fois, au nom de l'opposition, je m'élève contre de tels débats qui sont étrangers aux difficultés financières que nous avons aujourd'hui à régler et qui me paraissent s'écarter des règles impératives qui commandent le bon fonctionnement d'une société laïque et républicaine.

– C'est d'accord, Monsieur Randaus, sur ces paroles je lève donc la séance et vous souhaite une bonne nuit.

VERS L'UNITE OU LA COHABITATION

Bien évidemment, le compte rendu intégral de cette assemblée du conseil municipal fut notifié à Monseigneur l'évêque, résident au chef-lieu du département et, par pure courtoisie également, à Monsieur Beaujan, le diacre de la communauté catholique locale. A l'intérieur de cette communauté, la lecture de ce document se traduisit aussitôt par deux sentiments aussi intenses que divergents.

Dans un premier temps la joie fut grande en apprenant que, prochainement, on allait donc retrouver cette bonne vieille église de la Trinité avec son clocher tout neuf et ses annexes rénovées. Finies les rencontres dans les salles à manger exigües de chacun et finies aussi les assemblées dominicales dans l'église de la ville voisine. Mais cette allégresse s'accompagna aussitôt d'une sourde inquiétude en découvrant qu'il fallait désormais partager cette église réhabilitée avec d'autres chrétiens qu'on avait superbement ignorés jusqu'à présent. Les questions fusaient en gerbe et les interrogations demeuraient sans réponse lorsqu'on essayait de comprendre

comment, ces huguenots qui ignoraient la messe et la Vierge Marie, pourraient-ils s'installer dans « nôtre » église pour y réciter d'autres prières que les « nôtres » quand et comment ?

Sans délai, un conseil pastoral fut donc convoqué et, tous responsables réunis, un débat passionné s'organisa sous la présidence du diacre Beaujan.

– Comme moi, vous avez donc pris connaissance des décisions de notre municipalité, toutes acceptées sans réserve par notre évêque. Vous découvrez ainsi qu'en raison d'obligations budgétaires paraît-il incontournables, notre communauté catholique devra partager la vieille église qu'elle occupait depuis plus d'un siècle et demi, lorsque celle-ci sera remise en état. En alternance, en effet, nos rencontres et nos cérémonies devront être organisées de telle sorte que les évangéliques disposent à part égale avec nous d'un temps d'occupation identique à déterminer à partir d'un programme commun. Pour ne pas heurter la spécificité de leurs convictions, il nous est par ailleurs demandé de repenser la décoration intérieure et d'accepter plus de sobriété en nous privant d'un certain nombre de statues et de motifs décoratifs disposés là depuis toujours. Je vous précise enfin que, dans cette affaire, rien n'est à négocier puisque notre évêque a déjà donné son accord estimant que nous sommes tous des chrétiens et qu'il importe si nous annonçons la Bonne Nouvelle aux populations de façon différente.

– Finalement, puisque nous n'avons plus de prêtres ni d'argent nous devons donc renoncer à la fidélité de notre message et abandonner à d'autres Eglises nos rites et nos sanctuaires. Aujourd'hui, c'est la Trinité qui accueille une déclinaison du protestantisme. Qui